

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Mardi 3 Septembre 2024, à 19h30 au **bureau municipal situé au 2 Rue de l'École** à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le maire, Monsieur Pascal Rheault, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)
 Yvan Proulx (02)
 Régis Audet (04)
 Johanne Rheault (06)

Absent: François Binet (03)
 Dominik Michaud (05)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pascal Rheault, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

081-09-2024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Rivard et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2024**
3. **FINANCES**
 - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
 - 4.1. Camping Québec
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1. Colloque de zone
 - 5.2. Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028
 - 5.3. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien
6. **CORRESPONDANCE AVEC PRISES DE DÉCISIONS**
 - 6.1. Demande de commandite – Course de Tracteurs à pelouse
7. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
8. **VARIA**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

082-09-2024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 Août 2024 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Michel Rivard

Et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du 12 Août 2024 soit accepté tel que rédiger.

083-09-2024

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 26 289.00\$

Comptes à payer avec les chèques # 149 à 165 pour un total de 41 090.65\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

084-09-2024

CAMPING QUÉBEC

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité;

D'AUTORISER madame Nathalie Desgagné, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité concernant la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping du Lac Chambeau

085-09-2024

COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QU'IL y aura le colloque de zone ADMQ les 12 et 13 septembre prochain à Val d'Or;

Il est proposé par : Michel Rivard
Secondé par : Régis Audet
Et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité autorise la directrice générale à assister au Colloque au coût de 325.00\$ plus taxe

QUE la municipalité défraye les coûts reliés au Colloque

086-09-2024

BONIFICATION DES SOMMES POUR LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,226 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 338 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de Ste-Gertrude-Manneville demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028.

087-09-2024

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET
ENTRETIEN**

ATTENDU QU'UNE aide financière maximale de 253 055\$ est accordé à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales;

ATTENDU QUE l'aide financière dépasse 250 000\$, la municipalité doit signer une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière en vertu du programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales;

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Michel Rivard
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur Pascal Rheault, maire et Sandra Boutin, directrice générale de la Municipalité, à signer pour et au nom de la municipalité tout document se référant à cet effet.

088-09-2024

**DEMANDE DE COMMANDITE – COURSE DE TRACTEURS À
PELOUSE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu en date du 21 août 2024 une demande de commandite de la part du Comité du Centre Multifonctionnel de Landrienne afin de solliciter notre aide pour la tenue de l'évènement " Course de Tracteurs à pelouse" au parc Landrienne Lapointe samedi le 7 septembre prochain.

Il est proposé par : Régis Audet
Secondé par : Johanne Rheault
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité ne remette pas d'aide financière pour cet évènement.

SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 0

089-09-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION du conseiller Régis Audet et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 20h13.
Adopté à l'unanimité;

Pascal Rheault, maire

Sandra Boutin, Greffière-Trésorière

Je, Pascal Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.